

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 33

DELIBERATION
n° 2025 - 03 - 10

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 12 JUIN 2025

ID : 085-200023778-20250605-DL_2025_03_10-DE

S L G V

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 5 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 mai, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Joël GIRAUDEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphanie JACOMINO, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Jean CANTIN à Thierry FAVREAU / Philippe MOREAU à Catherine GALAND / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Joël GIRAUDEAU à Thomas PERROCHEAU / Jean-Yves LEBOURDAIS à Christine CRESTOIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Isabelle DURANTEAU est désignée secrétaire de séance.

**Garantie d'emprunt contracté à l'association
Handi Espoir - Prolongation de 24 mois**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Par délibération en date du 30 novembre 2005 la Communauté de Communes « Atlancia », aujourd'hui substituée par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, suite à la fusion, au 1^{er} janvier 2010, des Communautés de Communes « Côte de Lumière » et « Atlancia », a accordé, à l'association Handi Espoir, sa garantie à hauteur de 30 % pour un prêt de 1 535 223,25 € sur 30 ans.

Par courrier en date du 22 avril 2025, cette dernière a informé la Communauté d'Agglomération, rencontrer des difficultés financières passagères.

A cet effet elle a sollicité ses partenaires bancaires pour demander un différé de remboursement du capital d'emprunt sur 24 mois afin de soulager sa trésorerie et par conséquent sollicite l'accord du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération sur le prolongement de sa garantie pour cette même durée.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2252-1 à L. 2252-5 et D. 1511-30 à D. 1511-35,

Vu la délibération en date du 30 novembre 2005, par laquelle la Communauté de Communes « Atlancia » a accordé sa garantie à hauteur de 30 % à l'association Handi Espoir pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 535 223,25 euros sur 30 ans, contracté auprès de Dexia Crédit Local,

Vu la demande formulée par l'association Handi Espoir en date du 22 avril 2025 sollicitant un allongement de la durée de remboursement de l'emprunt précité de 24 mois, portant ainsi la durée totale du prêt à 32 ans,

Considérant que cette modification n'entraîne pas d'augmentation du montant garanti, mais uniquement un réaménagement de la durée de remboursement,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

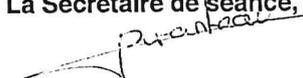
Article 1 : d'approuver l'allongement de 24 mois de la durée de remboursement de l'emprunt contracté par l'association Handi Espoir, portant la durée totale du prêt à 32 ans ;

Article 2 : le maintien de la garantie de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 30 % pour le remboursement du capital, des intérêts, intérêts de retard, frais et accessoires afférents à cet emprunt, dans les conditions initialement prévues, et ce jusqu'au complet remboursement ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,


Isabelle DURANTEAU

Givrand, le 10 juin 2025

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 12 JUIN 2025
- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 12 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.